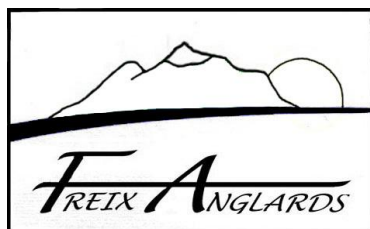


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
\*\*\*  
DÉPARTEMENT DU CANTAL  
\*\*\*  
ARRONDISSEMENT  
D'AURILLAC  
\*\*\*  
CANTON DE SAINT-CERNIN  
\*\*\*

## Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE FREIX ANGLARDS

Séance du 03 mars 2017

MAIRIE DE



*L'an deux mille dix-sept et le trois mars à 20 heures 00 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 22/02/2017  
Conseillers en exercice : 10  
Présents : 9  
Votants: 9  
  
Pour: 8  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents :** Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Madame Michèle DESPLAT - LEYMARIE

**Secrétaire de séance:** Monsieur Jean-Louis GUIBERT



### Objet : DE\_2017\_008 - Contrat Aidé

Le Maire informe l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés. Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique à raison de 24 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 mois à compter du 15 avril au 15 octobre 2017.

L'Etat prendra en charge 80 % (au minimum, 95 % au maximum) de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant sera à la charge de la commune.

Le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent technique à temps non complet à raison de 24 heures/semaine pour une durée de 6 mois.

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2017 015-211500723-20170303-DE_2017_008-DE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide,

Vu la loi [n° 2008-1249 du 01.12.2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le [décret n° 2009-1442 du 25.11.2009](#) relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la [circulaire DGEFP n° 2009-43 du 02.12.2009](#) relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

- d'adopter la proposition du maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
15 mars 2017  
et publié ou notifié le 15 mars 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,  
au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2017 015-211500723-20170303-DE_2017_008-DE